



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ergothérapeutes

Question écrite n° 28654

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les propositions exprimées par l'association nationale française des ergothérapeutes (ANFE) dans le livre blanc de l'ergothérapie. L'ANFE préconise de développer la participation des ergothérapeutes à une gamme de soins de santé harmonisés, dont les soins de santé primaires, la promotion de la santé, les soins à domicile, la formation des professionnels et des aidants sur le handicap, de même que les secteurs tels que l'éducation, l'entreprise et les services communautaires et sociaux. Il serait très heureux de connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28654

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 2008, page 6509

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)